



# Mémoire

## L'intimidation

**Présenté à :**

Madame Francine Charbonneau, Députée de Laval, Ministre de la famille, Ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation.

**Préparé par :**

Dre Anne Marie Bureau, médecin au Centre de pédiatrie sociale de Gatineau  
Simon Drolet, Directeur général, Centre de pédiatrie sociale de Gatineau

30 novembre 2014

## SOMMAIRE

1. La pédiatrie sociale en communauté
2. Le Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, en bref
3. Contexte entourant le dépôt de ce mémoire
4. Ce que nous savons
5. La prévention des actes intimidateurs
6. Intervenir efficacement
7. Donner la voix aux enfants
8. Conclusions

## LA PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ

**« La pédiatrie sociale en communauté est un modèle de médecine sociale intégrée centré sur les besoins de l'enfant et axé sur ses forces, celles de la famille et de la communauté. Elle repose sur le respect des cultures familiales et les droits fondamentaux énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et elle vise à éliminer les sources de stress toxiques qui affectent son développement et son bien-être.<sup>1</sup> »**

Si on décortique la définition, voici les notions clé :

- Médecine sociale intégrée : relation entre la société, la santé, la maladie et la médecine et vise une pratique orientée vers la communauté (social medicine, 2007). Dans la pratique cela se traduit par une approche interdisciplinaire (sciences de la santé, sociales et juridiques) et intersectorielle (école, police, éducation, justice etc..) qui implique la famille à part entière dans la prise des décisions (*empowerment*=pouvoir d'agir et de devenir).
- Besoins : physiques, cognitifs, sociaux, émotionnels, spirituels et culturels
- Forces (résilience): chaque personne a la capacité d'être résiliente, si elle a eu accès, au cours de sa vie, à des tuteurs de résilience (individu, famille, communauté). Village pour élever un enfant.
- Culture : elle permet de comprendre la conduite et l'identité de l'enfant dans son contexte

---

<sup>1</sup> Source: Fondation du Dr Julien, 2014.

- 
- Convention relative aux droits de l'enfant : 41 droits, 7 principes (les deux premiers chapeautent les autres) : intérêt supérieur, non discrimination, libertés et droits civils, milieu familial, santé et bien-être, éducation et loisirs, protection
  - Stress toxique (facteurs de risque) : lorsqu'un enfant fait l'expérience forte, fréquente ou prolongée d'une adversité, il aura des conséquences sur son développement, notamment en raison des pertes des connexions neuronales dans le cerveau, responsables des fonctions dites exécutives qui sont liées à l'apprentissage, la mémoire , le contrôle, etc.

## LE CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU, EN BREF

Notre mission est d'accueillir des enfants vulnérables, souffrants, malades, victimes, exclus ou abandonnés de la communauté, dans le but de les aider à recouvrer la santé et l'espoir et à développer leur plein potentiel dans le respect de la convention relative aux droits de l'enfant.

Notre organisation (OSBL) est auto-financée et autonome administrativement. Après cinq (5) années d'existence, nous desservons plus de 220 enfants du côté de la Ville de Gatineau, en Outaouais, en leur offrant une gamme de services très diversifiés, caractérisée par deux principes: l'intensité et la durée. Nous sommes à l'aube de l'ouverture d'un nouveau Centre de pédiatrie sociale dans le Vieux-Hull. Nous prévoyons y desservir, après un terme de 2 années, entre 200 et 300 enfants.

Nous adhérons au Mouvement provincial de la pédiatrie sociale en communauté, initié et appuyé par la Fondation du Dr Julien. Cette approche de la pédiatrie sociale en communauté est un modèle de médecine sociale intégrée qui propose plusieurs buts généraux:

- 
- Favoriser le développement global des enfants de 0 à 14 ans;
  - Aider les enfants à utiliser les ressources nécessaires pour améliorer leur santé et leur bien-être et avoir ainsi du pouvoir sur leur vie;
  - Favoriser l'engagement des parents et des personnes significatives auprès des enfants et les accompagner pour qu'ils utilisent les ressources nécessaires à l'amélioration de leurs conditions de vie et qu'ils aient ainsi du pouvoir sur leur vie;
  - Influencer positivement les pratiques des diverses organisations et des partenaires du milieu afin de mieux servir l'enfant;
  - Contrer les effets toxiques du stress chronique chez les enfants vivant en milieu de grande pauvreté;
  - Permettre à nos enfants de continuer d'avoir des rêves.

## CONTEXTE ENTOURANT LE DÉPÔT DE CE MÉMOIRE

Suite à la visite de la Ministre de la famille, Madame Francine Charbonneau, le vendredi 14 novembre dernier, au sein de notre Centre de pédiatrie sociale en communauté, il a été porté à notre attention que le phénomène de l'intimidation est une problématique complexe au sujet de laquelle notre organisation porte un regard unique. Nous répondons donc à cet appel en proposant certains aspects de notre compréhension de cette réalité avec laquelle nos enfants composent au quotidien.

Il nous apparaissait important et naturel, dans ce contexte et par souci de cohérence, de donner la voix aux enfants qui participent, depuis 1 an, au Comité des droits de l'enfant au Centre de pédiatrie sociale de Gatineau. Vous trouverez donc dans ce mémoire le résumé d'une discussion de plus de deux (2) heures à ce sujet.

À l'hiver 2014, un groupe d'étudiants(es) de la faculté de droit civil de l'Université d'Ottawa, accompagné par Me Mona Paré et Me Rachel Grondin, ont effectué une recherche portant notamment sur la jurisprudence ainsi que différents aspects entourant les droits des enfants en milieu scolaire. Un des constat effectué est que:

---

Plus l'école est située dans un environnement socioéconomiquement favorable, plus la suspension de l'élève intervient de façon tardive dans le processus disciplinaire prévu au code de vie. Ce constat rappelle que la tolérance face à des comportements indésirables et les solutions mises en place en milieu scolaire est à géométrie variable en fonction du statut socioéconomique. D'autre part, il nous apparaît que le partage de la responsabilité à l'égard de ce phénomène se doit d'être effectué de manière concertée au sein d'un large bassin de partenaires. Ceci donc non seulement par les milieux scolaire et policiers, mais également par tous les milieux de vie de l'enfant, dès sa naissance. Nous appelons cet ingrédient la **co-construction égalitaire**.

Finalement, leurs observations pointent vers une prudence accrue à l'égard d'une surexposition au processus judiciaire chez les enfants, notamment d'âge primaire. Un appel à l'amélioration des stratégies de prévention est donc lancé.

## CE QUE NOUS SAVONS

### ***Les droits***

La Convention des droits de l'enfant a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies en 1990. Il s'agit du traité international le plus largement ratifié. Le Canada l'a signé en 1991 et le Québec est signataire depuis 1992.

Les droits qui y sont énoncés sont dans les faits l'expression en langage juridique des besoins fondamentaux des enfants.

Notre expérience nous confirme que très souvent, les comportements indésirables proviennent de besoins non satisfaits, donc de droits non respectés. Voilà pourquoi nous intégrons le respect des droits de l'enfant dans notre évaluation et le traitement des enfants.



---

### ***L'empowerment***

Il importe de donner aux enfants le pouvoir d'agir sur leur vie, pour qu'ils puissent devenir, comme nous l'ont dit les enfants du comité des droits de l'enfant, des adultes *responsables, respectueux et heureux*.

Il appartient aux adultes de tous les milieux de vie des enfants de faire la promotion des droits des enfants.

Nous avons fait l'expérience de former et de sensibiliser des enfants en lien avec leurs droits et nous avons été impressionnés par la disparition des comportements intimidateurs ainsi que par le développement de comportements pro-sociaux. Nous devons continuer d'explorer des formules novatrices basées davantage sur l'expression des droits des enfants que sur la répression, pour ainsi favoriser le pouvoir d'agir de nos enfants.

## **LA PRÉVENTION DES ACTES INTIMIDATEURS**

L'amélioration et le développement des fonctions exécutives ainsi que de l'empathie.

Tel que proposé par la psychologue Adèle Diamond (Ph.D.), titulaire de la Chaire de recherche du Canada en neurosciences cognitives du développement (tier 1), les gens qui ont des fonctions exécutives plus développées sont en meilleure santé, évoluent dans des milieux socioéconomiques plus favorables et présentent un taux de criminalité moins élevé.<sup>2</sup>

Parmi les pratiques gagnantes, nous retrouvons des programmes qui arrivent à développer à la fois l'empathie, un lien de mentorat fort, des habiletés à entrer en complétion avec soi-même ainsi que le partage d'un but commun avec d'autres enfants au sein d'une variété d'activités.

Un autre aspect important dans la prévention est de mieux dépister et évaluer les difficultés d'apprentissage chez les enfants afin de pouvoir mieux adapter l'enseignement et ainsi éviter l'émergence des comportements indésirables.

---

<sup>2</sup> Propos tenus par Adèle Diamond dans le cadre du Symposium de la pédiatrie sociale en communauté, 11 et 12 avril 2013, Montréal.

---

Au sein des niveaux préscolaires et primaires, à nos yeux, la prévention de l'intimidation passe surtout par le développement de l'empathie et se concrétise surtout par des initiatives peu coûteuses, faciles à implanter et qui ont fait leur preuves dans plusieurs milieux.<sup>3</sup>

Comme le stress diminue la capacité d'empathie, il importe que nos Centres de la petite enfance et écoles deviennent des lieux émotionnellement sûrs. Ceci nécessite une meilleure compréhension des enjeux liés à la pauvreté et des effets du stress toxique par les intervenants de tous les milieux de vie des enfants. Ce partage de connaissances est indispensable et doit devenir une pierre angulaire de futurs programmes de prévention cohérents et intégrés.

Il importe aussi, dans les milieux de grande pauvreté, de développer des lieux d'accueil pour supporter les parents pour les aider à répondre de mieux en mieux aux besoins des enfants et les aider à éradiquer les sources de stress toxiques, ou à tout le moins pour diminuer l'impact de ce stress sur la santé et le développement de leurs enfants.

## INTERVENIR EFFICACEMENT

**« Le cœur des petits enfants est un organe très sensible. S'il connaît un début difficile, il peut se déformer et prendre de curieuses allures.**

**Le cœur d'un enfant blessé peut se traumatiser et gonfler jusqu'à devenir d'un poids intolérable, vulnérable au point de se faire écorcher et blesser par les choses les plus ordinaires. »**

C. McCullers

---

<sup>3</sup> *Initier l'empathie*, Boîte à outils pour promouvoir l'empathie à l'école, Ashoka international, 2012. <http://france.ashoka.org/sites/france.ashoka.org/files/Initier%20l%27empathie%20-%2004-17-2014.pdf>

---

Nous proposons que les enfants qui posent des gestes d'intimidation sont des enfants souffrants et non des enfants capricieux ou encore méchants. Cette conception de l'enfant est importante et détermine le type d'intervention à réaliser. L'intervention efficace à long terme consiste donc davantage à s'attarder à mieux comprendre leur souffrance que de les stigmatiser et les isoler. Nous travaillons avec des enfants qui sont tour à tour des intimidateurs et des intimidés. Il nous semble pertinent de faire preuve de plus de nuance dans notre façon de concevoir le phénomène de l'intimidation, particulièrement avec les plus jeunes, afin d'éviter de dépeindre et stigmatiser certains enfants comme *dangereux*.

Plusieurs recherches démontrent que les programmes qui visent à améliorer les fonctions exécutives et l'empathie profitent à tous les enfants mais particulièrement aux enfants qui démontrent des fonctions exécutives moins performantes.

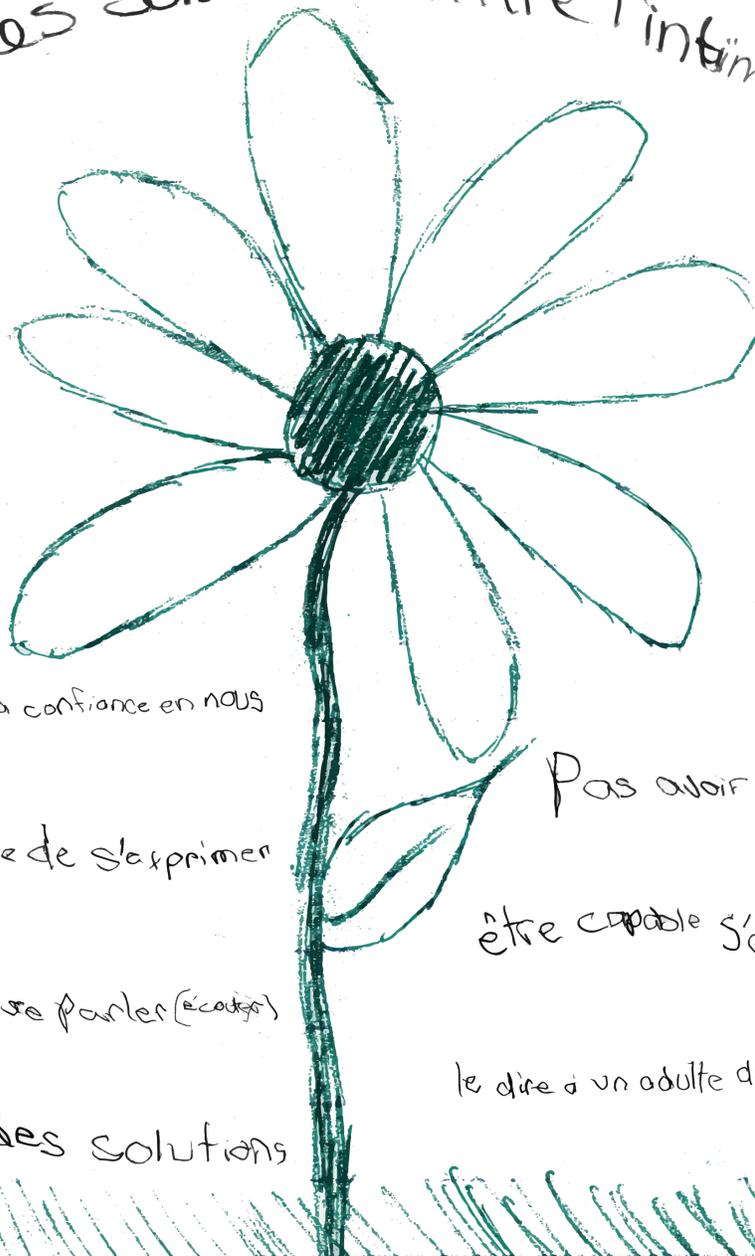
Plusieurs pratiques gagnantes semblent réunir des ingrédients communs, soit d'engager à la fois le corps, l'esprit et le cœur. Voilà une piste inspirante!

Finalement, il nous apparaît évident que le milieu scolaire ne peut arriver seul à intervenir avec des enfants si souffrants. Il faut développer des façons de faire autrement qui nous permettent de partager la responsabilité de nos enfants. Agir en interdisciplinarité et en intersectorialité.

---

# MÉMOIR

sur les solutions contre l'intimidation



il faut de la confiance en nous  
être capable de s'exprimer  
apprendre à se parler (écouter)  
trouver des solutions

Pas avoir peur  
être capable s'affirmer  
le dire à un adulte de confiance

---

# DONNER LA VOIX AUX ENFANTS

## MÉMOIRE DES ENFANTS SUR LES SOLUTIONS CONTRE L'INTIMIDATION

Présenté par le Comité des droits de l'enfant du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau

### INTRODUCTION

Inspiré par Me Hélène (Sioui) Trudel, avocate médiatrice accréditée et directrice fondatrice Alliance Droit et Médecine sociale de la Fondation du Dr Julien, le Comité des droits de l'enfant du CPSG a vu le jour en novembre 2013.

Le Comité des droits de l'enfant du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau est formé de huit enfants de huit à douze ans. Il a les mandats suivants:

1. Devenir un expert de la Convention des droits de l'enfant;
2. Former des enfants et des adultes sur les droits des enfants;
3. Recommander, à la demande du conseil d'administration des orientations afin que le Centre se développe en tenant compte des droits des enfants;
4. Donner son opinion aux décideurs sur les enjeux qui touchent les enfants dans la communauté.

Ce comité a déposé un Mémoire au comité de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans le quartier du Vieux Gatineau en mai 2014 dans lequel les enfants ont transposé leurs droits en actions concrètes. Les travaux se poursuivent afin de s'assurer que les décideurs tiennent compte de leur voix dans le dépôt du projet final. Les enfants veulent que les

---

aménagements que la ville proposera respectent la Convention relative aux droits des enfants.

Un projet de Slam est en gestation, répondant non seulement au mandat du comité mais aussi au désir sincère des membres de pouvoir donner de la formation, notamment dans les écoles au sujet des droits des enfants.

De plus, au milieu de ces beaux projets, le comité a tenu une réunion spéciale le 18 novembre dernier afin de discuter de la lutte contre l'intimidation dans une perspective du respect des droits de l'enfant.

## CE QUE LES ENFANTS DU COMITÉ NOUS DISENT

**« Nous, les enfants membres du comité des droits de l'enfant du Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, proposons respectueusement nos pistes de réflexions et recommandations à Mme Charbonneau, Ministre responsable de la lutte contre l'intimidation. »**

### Définition de l'intimidation:

- « Gestes et/ou paroles qui font peur ou qui font mal » ;
- « L'intimidation est inacceptable parce que constitue un non respect des droits fondamentaux des enfants » ;
- « Nous croyons aussi que lorsque les droits des enfants sont brimés, cela entraîne une souffrance qui peut mener à poser des gestes intimidants ».

Les quarante et un (41) droits enchâssés dans la Convention des droits de l'enfant peuvent être réunis en sept (7) grands principes (Fondation Dr Julien) avec lesquels nous travaillons et qui nous ont servi de repères lors de la séance de travail qui a mené à la rédaction de ce document.

- 
1. Les enfants naissent égaux en droit
  2. L'intérêt supérieur de l'enfant gouverne les décisions qui le concernent
  3. L'enfant jouit de libertés et de droits civils
  4. La communauté entière doit s'impliquer auprès des enfants pour soutenir leur famille
  5. L'enfant naît et grandit en santé
  6. L'enfant s'instruit, s'amuse et s'ouvre sur le monde
  7. L'enfant a le droit d'être protégé

Nous avons fait un exercice à partir d'exemples concrets et nous pouvons affirmer que l'intimidation brime tous ces principes!

## RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

**QUESTION.** Pourquoi on intimide?

**Réponse.** Plusieurs raisons peuvent expliquer qu'un enfant en intimide un autre.

- « Pour être populaire » ;
- « Parce qu'on a rien d'autre à faire....ou à cause de souffrances du passé » ;
- « Parfois il y a un lien avec ce que tu vis dans ta famille ».

---

**QUESTION.** Peut-on être à la fois intimidateur et intimidé?

**Réponse.** Unanimement : Oui!

- « Plusieurs enfants sont intimidés et deviennent intimidateurs pour se défendre ou se venger » ;
- « Ceci entraîne une escalade de paroles et de gestes violents qui sont négatifs et qui peuvent parfois même mener au suicide...c'est compliqué! ».

**QUESTION.** Peut-on briser cette chaîne?

**Réponse.** Unanimement : Oui!

- « Il y a des moyens qu'on peut utiliser pour briser le cycle. Ces liens sont la dénonciation, la médiation et la prévention, faire comprendre et réparer les torts causés » ;
- « La médiation est utilisée dans une des école du quartier et les élèves médiateurs suivent une formation » ;
- « Il faut apprendre à mieux se parler et trouver des solutions » ;
- « Nous avons aussi dû apprendre nos droits, au début des travaux du comité, et nous croyons que la prévention peut aussi s'apprendre. Connaitre ses droits, les apprendre, prévient l'intimidation ».

**QUESTION.** Qu'est-qu'on fait avec les intimidateurs?

**Réponse.** Il faut les punir. La punition doit être connue d'avance puisque ceci peut dissuader certains enfants de faire de l'intimidation.

- « Il faut que la punition soit un geste réparateur mais nous croyons surtout qu'il faut prendre le temps d'entendre l'intimidateur pour le sensibiliser aux conséquences de ses gestes et pouvoir comprendre GENTIMENT ses raisons pour l'aider » ;

- 
- « Après, il va falloir le soutenir positivement pour ne pas qu'il recommence. Il faut trouver une façon de souligner et féliciter ceux qui arrêtent d'intimider.....tout en gardant la confidentialité (pas devant toute l'école) » ;
  - « Nous croyons que le pardon, c'est important mais des fois c'est trop difficile. »
  - « Il faut guérir la souffrance... »

**QUESTION.** Qu'est-ce qu'on fait avec les intimidés?

**Réponse.** Il faut que les adultes écoutent et réagissent plus vite quand les enfants parlent.

- « Les adultes doivent aussi connaître les droits des enfants pour pouvoir s'assurer qu'ils sont respectés dans leur école et pour pouvoir prévenir les gestes d'intimidation » ;
- « Il faut leur apprendre à s'affirmer » ;
- « Il faut guérir la souffrance » ;
- « Depuis un an, nous avons fait l'apprentissage de nos droits et savons que ceux-ci viennent avec des responsabilités et des devoirs. Nous savons aussi que cette connaissance est un outil puissant pour nous aider à devenir des adultes responsables, respectueux et heureux ».

## **RECOMMANDATIONS**

Nous offrons quatre (4) recommandations à Mme la Ministre de la lutte contre l'intimidation:

1. **Que les enfants respectent les droits des enfants.**
2. **Que les adultes respectent les droits des enfants.**
3. **Que les adultes réagissent plus vite lorsqu'un enfant dénonce un geste d'intimidation.**
4. **Qu'un Comité des droits de l'enfant soit formé dans toutes les écoles.**

---

Les mandats d'un Comité des droits de l'enfant seraient :

- Recevoir les signalements de gestes et paroles intimidantes et les acheminer vers les adultes responsables.
- Réviser certaines règles et règlements qui peuvent sembler injustes et faire des recommandations à la direction de l'école, en lien avec les droits des enfants. Pouvoir en discuter.
- Faire de la médiation entre les enfants et entre les enfants et les adultes.
- Le comité serait formé d'un membre par classe et supporté par des adultes neutres et bienveillants .

Nous partageons nos réflexions et soumettons que la lutte contre l'intimidation doit passer par l'apprentissage et le respect de cet outil puissant qu'est la Convention relative aux droits de l'enfant.

#### **Membres du Comité des droits de l'Enfant:**

1. Amélia Mageau
2. Amélie Boisvert
3. Cassandra Chaussé
4. Charlotte Meunier
5. Kara Tremblay-Alberti
6. Jonathan Tremblay-Malette
7. Mélody Paquette
8. Naomie Mageau

#### **Animation et coordination du Comité:**

- Dre Anne Marie Bureau
- Me Danielle Mongeon

---

## CONCLUSIONS

C'est avec beaucoup d'humilité que nous déposons notre réflexion sur la lutte contre l'intimidation. Nous avons voulu partager notre compréhension du phénomène, soit celle que notre pratique de pédiatrie sociale en communauté depuis cinq ans nous apporte.

Nous insistons sur la nécessité d'envisager le phénomène de l'intimidation à la lumière des droits de l'enfant. Au delà de la concertation, il faut arriver à véritablement travailler en intersectorialité si nous voulons avoir un impact. Nous devons être des modèles d'adultes solides et pacifiques, tous.

Nous vous soumettons respectueusement que nous devons tous partager la responsabilité de la réussite de nos enfants!